



EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

Hervé WENTZINGER	Céline LEININGER
Christophe SPRAUEL	Francis WASSMER
Christian BERTHOLD	Olivier LOBSTEIN
Denis BERTHOLD	Stéphane LOGEL
Christian CHARPILLOZ	Muriel MULLER
Annabel CORDELLIER	Christophe NITSCHÉ
Marina COSTANTINO	Renaud PFLIEGER
Xavier COURTEAUX	Marion RUHLMANN
Olivier DEL ROSSO	Julien SCHÆGIS
Eric ESTREICH-BOUSSER	Mélodie SCHERER
Arnaud GÜTHERTZ	Franck-Olivier THEOBALD
Sébastien GUY	Frédéric WAGNER
Daniel KAISER	Lucille YVARS
Frédéric LINDENMANN	

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2022

De
L'ARASC
ASSOCIATION DE RECHERCHE
ET D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE
27, rue de Molsheim
67000 STRASBOURG

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022

FIBA SAS - SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

ADRESSE POSTALE : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Fax 03 88 18 83 81 - E MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar

BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ARASC, ASSOCIATION DE RECHERCHE ET D'ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « faits marquants de l'exercice » page 3 de l'annexe légale.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ **Produits à recevoir & apurement**

Nous nous sommes notamment assurés que les produits à recevoir figurant sous la rubrique « créances » sont correctement évalués, comptabilisés et qu'ils s'apurent sur 2023.

➤ **Subventions**

Les subventions ont été rapprochées des conventions correspondantes et leurs montants validés. Les conditions d'attribution et la comptabilisation de ces subventions ont également été contrôlées.

➤ **Exhaustivité des prestations de services**

Nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des prestations de service comptabilisées dans vos comptes.

➤ **Trésorerie**

Nous avons également fait porter nos travaux sur les comptes de disponibilités et en avons justifié les soldes.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

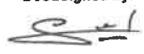
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 20 juin 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA S.A.S.

DocuSigned by:

FEFE682502E5470...

Christophe SPRAUEL
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Bilan

Structure : ARASC

Dossier : CPTA2022

Ecriture(s) du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Devise d'Impression Euros

Ecritures Saisies

Ecritures Validées

Actif

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N / N-1	%
	Brut	Amortissements	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets et droits similaires	39 835,88 €	39 835,88 €				
Fonds commercial						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, Matériels et Outillages						
Autres immobilisations corporelles	266 272,87 €	239 968,99 €	26 303,88 €	53 283,16 €	-26 979,28 €	-50,63
Immobilisations en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Prêts						
Autres	11 992,87 €		11 992,87 €	11 992,87 €		
Compte de liaisons						
Autres titres immobilisés	21 236,43 €		21 236,43 €	21 236,43 €		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	339 338,05 €	279 804,87 €	59 533,18 €	86 512,46 €	-26 979,28 €	-31,19
ACTIF CIRCULANT						
STOCK						
Stock						
CREANCES						
Usagers	384 148,07 €		384 148,07 €	520 019,35 €	-135 871,28 €	-26,13
Organismes payeurs						
Autres	170 248,46 €		170 248,46 €	115 363,44 €	54 885,02 €	47,58
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Valeurs mobilières de placement						
DISPONIBILITES						
Disponibilités	97 607,97 €		97 607,97 €	116 065,49 €	-18 457,52 €	-15,90
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
Charges constatées d'avances	21 262,77 €		21 262,77 €	20 468,09 €	794,68 €	3,88
TOTAL ACTIF CIRCULANT	673 267,27 €	0,00 €	673 267,27 €	771 916,37 €	-98 649,10 €	-12,78
COMPTES DE REGULARISATION						
COMPTES DE REGULARISATION						
Comptes de régularisation						
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total Général	1 012 605,32 €	279 804,87 €	732 800,45 €	858 428,83 €	-125 628,38 €	-14,63

Bilan

Structure : ARASC

Dossier : CPTA2022

Ecriture(s) du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Devise d'Impression Euros

Ecritures Saisies

Ecritures Validées

Passif

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds associatif sans droit de reprise	23 547,82 €	23 547,82 €	0,00 €	0,00
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds associatif avec droit de reprise	36 967,77 €	46 967,77 €	-10 000,00 €	-21,29
ECART DE REEVALUATION				
Ecart de réévaluation				
RESERVES				
Réserves	8 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00
REPORT A NOUVEAU				
Report à nouveau	-319 314,87 €	-277 101,32 €	-42 213,55 €	-15,23
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Résultat de l'exercice - Perte	-328 781,56 €	-42 213,55 €	-286 568,01 €	-678,85
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Subventions d'investissements				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
Subvention d'investissement - résultat				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions réglementées				
COMPTES DE LAISON				
Comptes de liaison				
TOTAL FONDS PROPRES	-579 080,84 €	-240 299,28 €	-338 781,56 €	-140,98
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES				
Provisions pour risques	39 036,72 €	44 919,23 €	-5 882,51 €	-13,10
PROVISIONS POUR CHARGES				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 036,72 €	44 919,23 €	-5 882,51 €	-13,10
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes financières	424 233,80 €	353 864,44 €	70 369,36 €	19,89
AVANCES				
Avances				
FOURNISSEURS				
Fournisseurs	99 541,51 €	67 572,07 €	31 969,44 €	47,31
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Dettes fiscales et sociales	718 935,83 €	614 824,59 €	104 111,24 €	16,93
AUTRES DETTES				
Autres dettes	15 847,43 €	7 547,78 €	8 299,65 €	109,96
DISPONIBILITES				
Disponibilités				
TOTAL DETTES	1 258 558,57 €	1 043 808,88 €	214 749,69 €	20,57
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
Produits constatés d'avance	14 286,00 €	10 000,00 €	4 286,00 €	42,86
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	14 286,00 €	10 000,00 €	4 286,00 €	42,86
Total Général	732 800,45 €	858 428,83 €	-125 628,38 €	-14,63

COMPTE DE RESULTAT

ARASC

CPTA2022

Période du : 01/01/2022 Au : 31/12/2022 Du compte : 602000000 Au : 875000000

Ecritures saisies
 Ecritures validées

Comptes sans mouvement
 Ecritures extra-comptables

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRESTATIONS DE SERVICES				
Produits Service Mandataire	3 531,20	4 908,75	-1 377,55	-28 %
Produits Service Prestataire	1 200 859,58	1 331 023,45	-130 163,87	-10 %
Produits des activités annexes	99 670,81	92 422,81	7 248,00	8 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Recettes en atténuation de dépenses	151 717,09	87 935,89	63 781,20	73 %
Autres produits	474 355,13	118 047,79	356 307,34	302 %
Reprises sur amortissements et provisions				
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 271 415,99	2 942 801,62	328 614,37	11 %
REPRISES/AMORT.PROV.TRANSFERT DE CHARGES				
Reprises/amort.prov.transfert de charges	369 953,44	333 686,71	36 266,73	11 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 571 503,24	4 910 827,02	660 676,22	13 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Achats	64 364,46	46 257,49	18 106,97	39 %
SERVICES EXTERIEURS				
Services extérieurs	383 857,10	179 842,32	204 014,78	113 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Autres services extérieurs	207 111,87	173 134,21	33 977,66	20 %
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements	3 866 730,73	3 441 363,73	425 367,00	12 %
Charges sociales	967 788,62	656 354,49	311 434,13	47 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
Autres impôts et taxes	381 954,92	350 706,79	31 248,13	9 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Autres charges de gestion courante	10 865,00	22 154,93	-11 289,93	-51 %
DOTATIONS				
Aux amortissements et aux provisions	29 909,08	35 070,48	-5 161,40	-15 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 912 581,78	4 904 884,44	1 007 697,34	21 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	-341 078,54	5 942,58	-347 021,12	-5840 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
Autres intérêts et produits assimilés	2,55	1,11	1,44	130 %
REPRISE SUR PROVISIONS				
Reprises sur provisions				
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2,55	1,11	1,44	130 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
Intérêts et charges assimilés	2 443,26	689,43	1 753,83	254 %
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 443,26	689,43	1 753,83	254 %
RESULTAT FINANCIER	-2 440,71	-688,32	-1 752,39	255 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-343 519,25	5 254,26	-348 773,51	-6638 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Sur opérations de gestion	8 500,00	30,00	8 470,00	++++
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Reprise sur amortissements et provisions	5 882,51		5 882,51	100 %
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges	2 737,20		2 737,20	100 %
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 119,71	30,00	17 089,71	++++
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Sur opérations de gestion	2 382,02	2 578,58	-196,56	-8 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Dotations aux amortissements et provisions		44 919,23	-44 919,23	-100 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 382,02	47 497,81	-45 115,79	-95 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 737,69	-47 467,81	62 205,50	-131 %
Résultat d'exploitation	-341 078,54	5 942,58	-347 021,12	-5840 %
Résultat financier	-2 440,71	-688,32	-1 752,39	
Résultat avant impôts (Résultat d'exploitation + Résultat financier)	-343 519,25	5 254,26	-348 773,51	-6638 %
Résultat exceptionnel	14 737,69	-47 467,81	62 205,50	
Résultat net de l'exercice	-328 781,56	-42 213,55	-286 568,01	679 %

ANNEXES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Annexe : CHARGES				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	3 939,00	1 230,85	2 708,15	220 %
Y Compris				
Redevance de crédit-Bail mobilier				
Redevance de crédit-Bail immobilier				
TOTAL Annexe : CHARGES	3 939,00	1 230,85	2 708,15	220 %
Annexe : PRODUITS				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	3 939,00	1 230,85	2 708,15	220 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
TOTAL Annexe : PRODUITS	3 939,00	1 230,85	2 708,15	220 %

ARASC

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 732.800,45€.

Le résultat net comptable affiche une perte de 328.781,56€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conventions appliquées :

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Objet social :

L'objet associatif de l'ARASC consiste à :

- Apporter une réponse experte aux situations de dépendance, de besoin d'assistance et d'accompagnement des personnes âgées et handicapées.
- Être à l'écoute des besoins de notre société et proposer des solutions adaptées aux attentes de chacun, quel que soit son âge, son milieu social, son activité, son état de dépendance.

Nous proposons une offre complète de services à domicile:

- L'aide ménagère, l'entretien du linge et du cadre de vie. Ces prestations sont proposées du lundi au samedi à l'exclusion des jours fériés.
- L'aide à la personne, aux gestes de la vie quotidienne : courses, préparation des repas, toilette, aide au lever et au coucher. Ces prestations peuvent être organisées tous 24h/24 et 7j/7 en fonction des besoins évalués.
- Une présence sécurisante, une compagnie et de la stimulation.
- L'accompagnement à l'extérieur, à proximité du domicile, à pieds ou en véhicule.
- L'aide à la mobilité avec notre service de transport accompagné, individuel ou collectif.
- Le service de garde malade.
- Le service de téléassistance.

Faits marquants de l'exercice

L'année 2022 a été une période de transformation pour l'ARASC, mise à l'épreuve par des défis financiers amplifiés par la crise sanitaire et l'application de l'avenant 43 depuis le 1er octobre 2021. Cet avenant a conduit à une revalorisation conséquente des rémunérations des salariés relevant de la Convention collective Aide, accompagnement, soins et services à domicile (BAD).

En réaction à ces enjeux, notre nouveau directeur général, Olivier Maugeais, nommé le 7 mars 2022 en remplacement de Richard Champagne, a initié une série de décisions stratégiques visant à redonner à l'association sa stabilité financière.

- **Dotation complémentaire liée à l'avenant 43** : Après des négociations effectuées depuis le printemps 2022, nous avons obtenu une dotation complémentaire de 4,10 € par heure pour l'aide humaine auprès des personnes dépendantes (au lieu de 3,60 €) en démontrant que cette dotation précédente était inférieure à celle d'autres SAAD associatifs. Cette revalorisation s'applique rétroactivement sur l'année 2022, représentant une régularisation de 70 118,78 €.
- **Revalorisation tarifaire** : En septembre 2022, nous avons augmenté le tarif de l'aide-ménagère de 23,19 € à 26€ de l'heure.
- **Changement de politique de prévoyance** : À partir du 1er août 2022, l'ARASC a choisi d'appliquer uniquement les dispositions de la convention collective concernant le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie de longue durée. Cette mesure remplace l'ancienne politique, jugée coûteuse et inefficace avec un maintien de salaire à 100% pour les longues maladies.
- **Stratégie de formation revue** : Face à un potentiel insuffisant et l'impossibilité pour l'ARASC de financer une phase de développement, l'association a dû se résoudre à licencier économiquement la responsable de formation en août 2022.
- **Fin du contrat avec l'AFTC** : Suite à l'évaluation du coût de l'aide à domicile H24 sur de petits habitats inclusifs et de la complexité de notre partenariat avec l'AFTC, nous avons choisi de dénoncer notre contrat en octobre 2022. Cette décision était indispensable pour rétablir la rentabilité de l'association.
- **Habitat inclusif Mazarine** : L'habitat inclusif Mazarine est un projet d'envergure qui a marqué l'année 2022. Inauguré en janvier, ce nouvel habitat a largement pesé sur les comptes de l'ARASC. La raison principale est liée au temps de commercialisation, plus long que prévu, nécessaire à la montée en charge de ce dispositif. Cet habitat est conçu pour accueillir un public avec des besoins spécifiques, ce qui en fait un marché de niche dans le secteur de l'innovation sociale. Cette spécificité a contribué à un taux d'occupation plus lent à atteindre que dans un habitat traditionnel. En octobre 2022, seuls 15 logements sur les 27 disponibles étaient loués, ce qui a généré des pertes significatives au niveau de l'encaissement des loyers. Cependant, il est important de souligner que ce projet représente également un formidable potentiel de développement pour l'ARASC. À partir de mai 2023, tous les appartements sont complets ou réservés, ce qui préfigure une nette amélioration de notre situation financière dans les mois à venir.
- **Réajustement de l'activité de transport** : Dans une optique d'optimisation, l'activité de transport a été limitée, les effectifs de chauffeurs sont passés de 6 à 3, et un véhicule superflu a été vendu pour 8500 €. De plus, le coût horaire de prestation pour ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace est passé de 25 € à 40 € de l'heure, renforçant la rentabilité de cette activité.

Malgré ces difficultés financières, l'ARASC a montré sa résilience en affichant une croissance à deux chiffres de son volume d'activité et en maintenant sa capacité à recruter des salariés malgré une forte tension RH. L'association peut également compter sur l'appui de l'entreprise d'insertion dans le processus de recrutement.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 339 338 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 836			39 836
Immobilisations corporelles	277 143	2 930	13 800	266 273
Immobilisations financières	33 229			33 229
TOTAL	350 208	2 930	13 800	339 338

Amortissements et provisions d'actif = 279 805 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 836			39 836
Immobilisations corporelles	223 860	29 909	13 800	239 969
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	263 696	29 909	13 800	279 805

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	39 836	39 836	0	de 1 à 5 ans
Droit au bail	0	0	0	non amortissable
Instal./agenc.divers	39 356	26 635	12 721	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	121 498	111 755	9 743	de 2 à 5 ans
Mobilier	41 411	38 060	3 350	de 3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	64 008	63 519	490	4 ans
Immobilisations financières	33 229	0	33 229	non amortissable
TOTAL	339 338	279 805	59 533	

Etat des créances = 575 659€

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0		0
Actif circulant & charges d'avance	575 659	575 659	0
TOTAL	575 659	575 659	0

Produits à recevoir par postes du bilan = 170 248€

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	170 248
Disponibilités	
TOTAL	170 248

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatif

L'ARASC a bénéficié en 2019 d'un nouvel apport du Fonds Territorial avec droit de reprise pour un montant de 30.000,00€, consenti pour une durée de 60 mois, comptabilisé en fonds associatif avec droit de reprise. Un premier remboursement d'un montant de 10.000€ a été effectué le 29/04/2022.

Provisions

Au 31 décembre 2022, la provision de 39.037€ concerne des procédures initiées en 2021 par quatre anciens salariés de L'ARASC auprès du conseil de prud'hommes.

Etat des dettes = 1 258 559 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	424 234	56 298	367 936	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	99 542	99 542		
Dettes fiscales & sociales	718 936	718 936		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15 847	15 847		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 258 559	890 623	367 936	

Les emprunts non remboursés ou remboursés partiellement sont détaillés ci-dessous:

- Un prêt pour l'acquisition de deux véhicules automobiles, avec en garanties le gage sur les véhicules pour un montant total de 50k€,
- un PGE de 300k€ obtenu en avril 2021, avec en garanties la caution personne morale pour un montant de 270k€ de la REPUBLIQUE FRANCAISE
- un PRET RELEVÉ SOLIDAIRE de 100k€ obtenu en novembre 2022.

Charges à payer par postes du bilan = 367 263 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	6 239
Dettes fiscales & sociales	361 024
Autres dettes	
TOTAL	367 263

Produits constatés d'avance = 14 286 €

Les produits constatés d'avance d'un montant de 14 286€ correspondent :

- au second versement de la Fondation AUTONOMIA dans le cadre du projet de création de 27 logements inclusifs qui a débuté en janvier 2022
- à la part du versement de la subvention de Malakoff Humanis dans le cadre du projet d'aménagement des habitats inclusifs imputable à 2023.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Contributions volontaires en nature

Les interventions des administrateurs lors des bureaux et conseils d'administration ne sont pas valorisées.

Nb. L'effectif moyen mensuel enregistré pour 2022 est de 172 salariés.